

Volume 22, N° 4, octobre - novembre - décembre 1999

# *L'Entraide* **généalogique**

Bulletin de la Société de généalogie des Cantons de l'Est Inc.

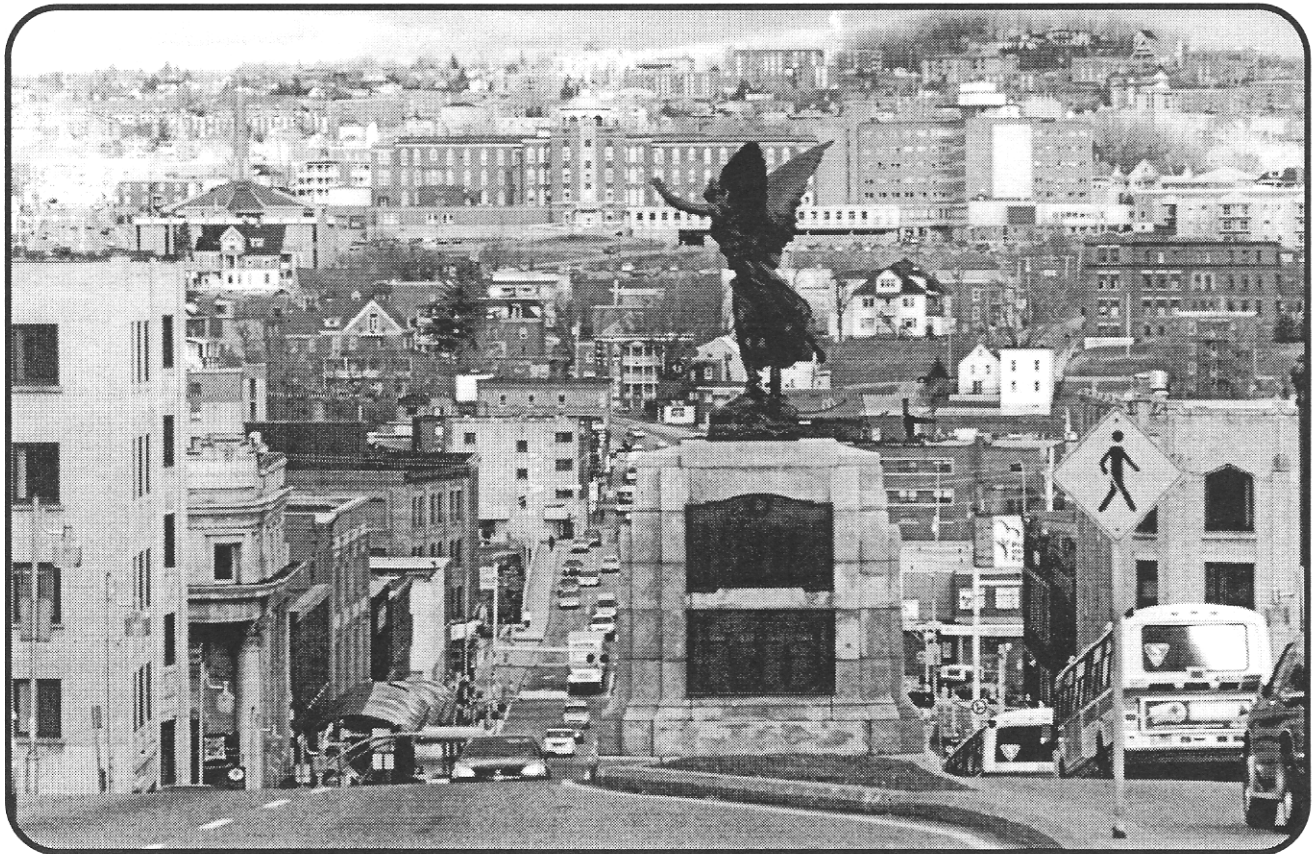


PHOTO : Réjean Roy (554) — 4 novembre 1999

EN MÉMOIRE DES CITOYENS DE SHERBROOKE  
MORTS AU SERVICE DE LA PATRIE  
LEUR SOUVENIR VIVRA ÉTERNELLEMENT

AUX SOURCES ANCESTRALES PAR L'ENTRAIDE FRATERNELLE

## SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DES CANTONS DE L'EST

Société sans but lucratif, fondée à Sherbrooke le 12 novembre 1968.

Sa devise: Aux sources ancestrales par l'entraide fraternelle.

La Société est membre de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie.

Adresse: 275, rue Dufferin, Sherbrooke (Québec) Canada J1H 4M5

Téléphone: (819) 821-5414 - Site internet : <http://www.genealogie.org/club/sgece>

### CONSEIL D'ADMINISTRATION 1999-2000

Présidente : ..... Micheline GILBERT (1049)

Vice-présidente : ..... Paulette GENDRON (2036)

Secrétaire générale : ..... Pauline BÉLEC-MARCOTTE (1914)

Trésorier : ..... Roger GAUDREAU (309)

Administrateurs : ..... Ginette ARGUIN (1956)

..... Renée ARSENAULT-DELISLE (1098)

..... Louise BÉLANGER (2384)

..... Pierre BRUNEAU (149)

..... Robert CHARRON (2520)

..... Jacques R. COLLETTE (158)

..... Pierre CONNOLLY (2795)

Secrétaire administrative : ..... Denise LAUZON

## L'Entraide généalogique

Vol. 22, N° 4,  
octobre - novembre - décembre  
1999

Éditeur : La Société de généalogie des Cantons de l'Est inc.

Collaborateurs : Simonne FORGET (2652)  
Jacques GAGNON (1983)  
Lisette NORMAND-RIVARD (2902)  
Liliane PERREAULT-EVANS (1631)  
Réjean ROY (554)

Graphisme et mise en pages : Réjean ROY (554)

Impression : **MULTICOPIE ESTRIE**  
205, BOUL. JACQUES-CARTIER SUD  
SHERBROOKE, QC J1J 2Z4

Tirage : 600 exemplaires

Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de leur auteur. La rédaction se réserve le droit d'adapter les textes pour leur publication. Prière d'indiquer votre numéro de membre sur toute correspondance.

Abonnement institutionnel 30,00 \$ par année  
Prix à l'unité (frais de poste inclus)  
4,00 \$ (Canada) 5,00 \$ (autres pays)

*L'Entraide généalogique* est publié 4 fois par année.

Envoi de poste  
Publications  
Enregistrement n° 09888

Dépôt légal :  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0226-6245

### COTISATION DES MEMBRES

\* Membre principal 30,00 \$

\* étudiant à temps complet 20,00 \$

Membre associé 10,00 \$

\* Ces membres reçoivent *L'Entraide généalogique*.  
La cotisation est due le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

### RESPONSABLES DES COMITÉS

#### Publications :

Robert CHARRON (2520)

#### Informatique :

Pierre CONNOLLY (2795)

#### Bibliothèque :

Renée ARSENAULT-DELISLE (1098)

#### Assistance aux chercheurs :

Louise BÉLANGER (2384)

#### Activités mensuelles et Téléphone :

Paulette GENDRON (2036)

#### Publicité :

Jacques R. COLLETTE (158)

#### Projets :

Gilles GILBERT (2162)

#### Revue :

Jacques GAGNON (1983)

### MEMBRES GOUVERNEURS

#### Présidence

(03) Marcel LANDRY \* ..... 1968-1970  
(27) Thérèse PÉPIN ..... 1970-1972  
(80) Guy BRETON ..... 1972-1976  
(182) Adrien GAGNON\* ..... 1976-1978  
(337) Sauveur TALBOT\* ..... 1978-1983  
(1049) Micheline GILBERT ..... 1983-1988  
(137) Gisèle LANGLOIS-MARTEL .. 1988-1991  
1992-1997  
(554) Réjean ROY ..... 1991-1992

### MEMBRES ÉMÉRITES

Raymond LAMBERT (02)  
Marie-Jeanne DAIGNEAU (04)  
Guy BRETON (80)  
\*Sauveur TALBOT (337)  
Grégoire LUSSIER (418)  
Micheline GILBERT (1049)  
Fernande VANIER (1215)  
Gisèle LANGLOIS-MARTEL (137)

\* membres décédés

# Sommaire

Volume 22, n° 4, octobre - novembre - décembre 1999

Notre page couverture

## Il faut sauver le soldat Roy

par Réjean ROY, (554) généalogiste chercheur agréé..... **93**

## Puis-je marier ma petite-cousine?

par Pierre CONNOLLY, ptre (2795) ..... **98**

## Il était une fois... la République de l'Indian Stream

par Isabelle HACHEY ..... **103**

Conseil d'administration et comités .....	90
Mot de la présidente .....	92
Le coin de l'entraide (questions et réponses) .....	105
Le coin des revues .....	107
Le coin de la bibliothèque (dons et acquisitions) .....	109
Communiqués .....	112
Concours 1999.....	113
Nos publications à vendre .....	114
Nouveaux membres .....	115
Nos prochaines activités.....	116

Heures d'ouverture de la bibliothèque

**MARDI au SAMEDI: 13h à 17h**

**et**

**MERCREDI SOIR : 19h à 22h**

*N.B.: Fermé entre Noël et le Jour de l'An, les Jours Saints et autres fêtes légales.*



## Mot de la présidente

**D**epuis 1986, la ville de Sherbrooke a offert à la Société de généalogie des Cantons de l'Est les différents locaux que nous avons occupés (l'électricité et le chauffage compris). Il y a ceux de la rue Kitchener, ceux où nous logeons sur la rue Dufferin, ainsi qu'une salle à la bibliothèque Éva-Senécal pour nos conférences.

*Micheline*  
**Gilbert** (1049)

Au mois de juin de cette année, le conseil de Ville de Sherbrooke a passé une résolution demandant aux organismes reconnus par la ville que la cotisation annuelle de leurs membres soit augmentée de 10,00 \$ pour les non-résidents de Sherbrooke (voir la résolution au bas de la page). La Société de généalogie ne pouvant se payer un local, je sais que vous accepterez cette augmentation plus aisément, d'autant plus que ce montant de 10,00 \$ restera à la Société de généalogie.

D'avance, les membres du Conseil d'administration vous remercient de votre précieuse collaboration. □



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SHERBROOKE

### EXTRAIT DES PROCÈS - VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance régulière du conseil municipal de la Ville de Sherbrooke, tenue à l'hôtel de ville, 191, rue du Palais, le 21 juin 1999, présidée par le maire suppléant, le conseiller Michel Carrier, à laquelle assistaient les conseillers Jean-François Rouleau, Laurier Custeau, la conseillère Lise Drouin-Paquette, le conseiller M<sup>e</sup> Serge Paquin, la conseillère Chantal L'Espérance, le conseiller M<sup>e</sup> Bernard F. Tanguay, la conseillère Mariette Fugère, le conseiller Jacques Testulat, et les conseillères Huguette L. Roy et M<sup>e</sup> Dany Lachance.

RÉSOLUTION C.M. 99-5526-00

(Article 7.2a-22)

#### Tarifification des non-résidents

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ROY  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE FUGÈRE

adoptée.

Que la politique de tarification des non-résidents soit et est

- ADOPTÉ -

# Il faut sauver le soldat Roy

---

par Réjean ROY (554), généalogiste chercheur agréé

---

**N**ous sommes lundi 30 août 1999. Mon épouse et moi quittons Dieppe, en direction de Honfleur et des côtes de Normandie, en France. Après une semaine de voyage, la journée s'annonce encore un fois magnifique. Un arrêt au cimetière britannique de Ryes est prévu, afin de rendre hommage au soldat Marcel Leclair, mort le 11 juin 1944 à l'âge de 30 ans. C'était l'oncle de notre présidente, madame Micheline Gilbert. La vue de toutes ces sépultures de soldats, victimes des tristes événements survenus ici il y a 55 ans, est très impressionnante. Avant de nous rendre à Arromanches, à quelques kilomètres plus au nord, nous décidons de visiter le cimetière canadien de Beny-sur-mer à environ 10 kilomètres à l'est de Ryes.

Nous sommes seuls dans le cimetière envahi par le calme et la sérénité de ce merveilleux après-midi d'été. Il est difficile d'imaginer que ce superbe paysage normand a été le témoin d'événements si tragiques et que tant de nos valeureux soldats canadiens sont venus y trouver la mort. 19 ans, 20 ans, 22 ans, 25 ans... lisons-nous sur les milliers de pierres tombales. Quelle tristesse de mourir si jeune!

Tout à coup ma curiosité de généalogiste chercheur est en état d'alerte. Je viens de voir le nom d'un soldat portant le même patronyme que moi :

D.7774 ARTILLEUR  
J.R.A.A. ROY  
ROYAL CANADIAN ARTILLERY  
LE 9 JUIN 1944 AGE 21

Au pied du monument est écrit :

AU REVOIR AU CIEL  
PAPA, MAMAN  
TES FRÈRES ET SOEURS

Qui est ce soldat ROY ? Des tas de questions surgissent dans ma tête et réclament des réponses. Je ne tarde pas à en trouver.

Le cimetière de Beny-sur-mer est orné de deux galeries munies d'un escalier nous permettant d'y accéder et nous offre une vue saisissante de l'ensemble des sépultures. À la base de l'une d'elles, se trouve une plaque de bronze sur laquelle est inscrit : CIMETERY REGISTER. En examinant cette plaque d'un peu plus près, je remarque une poignée que j'actionne. Surprise! C'est une porte donnant accès à un répertoire de tous les soldats inhumés inscrits par ordre alphabétique. Vite, j'ouvre la publication à la lettre «R», et j'y découvre l'identité complète du soldat ROY :

Roy, Gnr. Joseph Roland Albert Armand  
D/7774, 13 Field Regt, Royal Canadian Artillery  
9th June, 1944, Age 21. Son of Alfred and Florida  
Roy, of Sherbrooke, IV.E.5

Coincidence étrange, je me souviens avoir déjà vu sur le cénotaphe de la rue King ouest, à Sherbrooke, le nom d'un soldat portant le nom de Roland Roy, comme mon père. Papa orthographiait son prénom avec deux «l» et a aussi été soldat lors du dernier conflit mondial mais n'a pas

eu à «traverser de l'autre bord» comme on disait à cette époque. Je prends donc note de tout ça, avec la ferme intention d'en savoir plus sur ce compatriote sherbrookoïse.



**De gauche à droite : Gilles, Jeannine, Yvan, Pauline et le soldat Roland Roy. Dernière photo de Roland prise avant son départ pour Halifax et l'Angleterre. Il avait acheté des bonbons à ses frères et soeurs. Nous voyons ici Jeannine et Pauline avec des cigarettes en bonbon dans la bouche.**

De retour de voyage, j'entreprends donc mes recherches. Première surprise, et Dieu sait s'il y en aura plusieurs, je retrouve, dans les nombreuses lignées de Roy de ma collection, les noms d'Alfred et de Florida Tremblay. Je me dit qu'il s'agit sûrement du même couple et qu'à l'époque, Florida portait son nom de femme mariée. Autre coïncidence, ce sont les grands-parents d'un Michel Roy et j'ai un frère qui s'appelle Michel. Son numéro de téléphone est noté à côté de son nom. Je communique avec lui afin de savoir si ce Roland est bien son oncle et ainsi confirmer que sa grand-mère Florida est bien une Tremblay.

Michel est absent. Son épouse me donne le numéro de téléphone de sa soeur qui saura bien répondre à mes questions. Autre coïncidence : elle s'appelle Diane, comme une de mes soeurs. Elle me confirme qu'il s'agit bien de son oncle; je suis donc sur la bonne piste. Je lui fait part de mon

intention d'écrire un article sur lui dans le prochain bulletin de notre société. Je me dis : — «Spielberg a sauvé le soldat Ryan; alors moi je veux sauver le soldat Roy. Pas lui sauver la vie car, bien sûr il est malheureusement trop tard; mais sûrement le sauver de l'oubli. Ne jamais oublier qu'il a donné sa vie pour la liberté... notre liberté. Tout comme les milliers d'autres soldats inhumés dans les cimetières en Europe.

Je lui demande donc si elle, ou quelqu'un de sa famille, possède une photo de lui. Elle me dit : — «Peut-être tante Pauline ?». Autre coïncidence, la soeur aînée de mon père (et aussi ma marraine) s'appelle Pauline. Quelques minutes plus tard, je suis en ligne avec elle et devant ses hésitations je lui dis : — «Est-ce que je vous dérange ? Si vous ne voulez pas en parler, je respecte ça, vous savez. Je comprends très bien que ce sont des souvenirs douloureux...». — «Mais pas du tout, qu'elle me dit. Je me demandais seulement si c'était une farce... parce que j'ai un frère qui s'appelle Réjean... comme vous». Encore une étrange coïncidence. Lors de notre première rencontre, le 30 octobre dernier, elle me raconte que son frère Roland s'était enrôlé dans l'armée comme volontaire, après avoir falsifié son acte de naissance, car il n'avait pas encore l'âge requis par la loi. La famille s'explique encore mal ce geste, le connaissant plutôt d'un caractère doux, pacifique et très craintif. Peut-être voulait-il justement exorciser cette crainte, et en quelque sorte «faire un homme de lui».



**Les décorations qu'a reçues Roland (de g. à d.) : Étoile de 1939-1945, Étoile France-Allemagne, Médaille de la défense, Médaille canadienne du volontaire, Médaille de la guerre 1939-1945.**

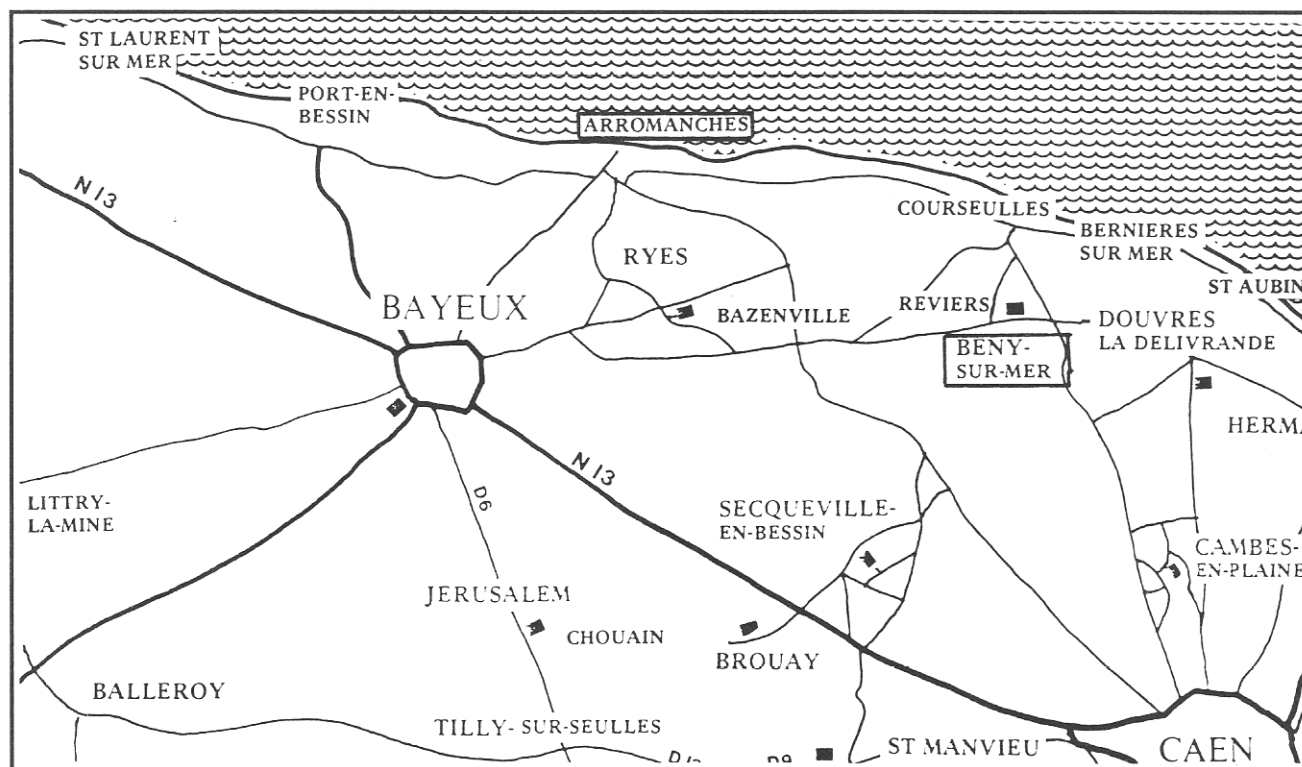
Il se retrouve donc, quelques mois plus tard, parmi un contingent de soldats en partance d'Halifax pour l'Angleterre, lorsque son père, alerté par un de ses amis, téléphone à l'armée. Il leur dit pouvoir prouver que son fils a menti sur son âge et qu'il doit quitter l'armée immédiatement. Déjà en position de départ sur le navire qui part le lendemain, Roland est bien vite ramené sur terre et, après sanctions disciplinaires, retourné chez lui à Sherbrooke. Pour cette fois-ci, il est sauvé !

Dès qu'il le peut, il s'inscrit à nouveau et, cette fois-ci, n'échappera pas au destin qui le conduira à participer au plus grand déploiement militaire de l'histoire : le Jour «J». À l'aube du 6 juin 1944, il débarque sur les plages de Normandie, avec des milliers d'autres compagnons d'armes, pour libérer la France et l'Europe, et mettre fin à la Deuxième Guerre Mondiale.

Après trois jours passés aux combats, il est au repos lorsque, ce jour-là, il écrit une lettre à sa mère pour lui témoigner son amour filial et lui demander pardon de s'être mis volontairement dans une telle situation. Ce sera sa dernière lettre. Le même soir, il est tué par une bombe, lors d'une



Monument du soldat Roland Roy, dans le cimetière de Beny-sur-mer (Calvados) France, lors de mon passage le lundi 30 août dernier.



Cimetière de guerre du Commonwealth dans le Calvados, Normandie 1944. (Partie nord-ouest)

attaque surprise des forces ennemies. Il avait tout juste 20 ans. Sur sa pierre tombale est gravé le chiffre 21, mais il ne les avait pas encore : il est né en novembre. Hélas, cette fois-ci, il est trop tard pour le sauver !

### Sa famille et sa généalogie

Le soldat Joseph Roland Albert Armand ROY est né dans le quartier est de Sherbrooke le 7 novembre 1923. Il est baptisé le même jour à l'église St-Jean-Baptiste et ses parrain et marraine sont Alfred Roy et Isabelle Roy, ses oncle et tante. Sa soeur Pauline me raconte que, le jour de sa mort, sa mère a entendu la voix d'un de ses enfants crier «Maman» alors qu'elle s'apprêtait à entrer dans le magasin J.M. Nault de la rue King Ouest, au centre-ville de Sherbrooke. Lorsqu'un jeune messenger s'est présenté à la maison, quelques

jours plus tard, avec un télégramme destiné à son père, elle lui a dit : — «Donne-le moi, je sais ce que c'est... c'est pour annoncer la mort de mon fils à la guerre».

En juin 1944, la famille, qui comptait déjà 14 enfants vivants, habitait la rue Jubilee, près de la rivière St-François, dans le quartier est de Sherbrooke. Le bébé était né le 6 janvier précédent, et portait le prénom de Réjean. Un autre naîtra en 1946. Selon Pauline, sa mère aurait eu 20 enfants en 19 grossesses, la famille ayant débutée par un couple de jumeaux morts-nés.

Cette recherche sur le soldat Roy n'est que le début d'un projet que j'entends poursuivre et qui devrait mener à la publication d'un livre sur les soldats de la région, dont le noms figurent sur le cénotaphe de Sherbrooke.

Repose en paix, Roland, nous ne t'oublions pas. □

## Le Jour J l'événement du siècle

Le débarquement des forces alliées en Normandie en juin 1944 a fait 359 morts dans les rangs canadiens. Le courage des soldats qui ont su émouvoir une nation lasse de la guerre continue de susciter l'intérêt des médias canadiens, qui viennent d'en faire l'événement le plus marquant de ce siècle pour le Canada.

Le Jour J a été choisi à la suite d'un sondage mené par la Presse Canadienne et NTR auprès des rédacteurs en chef des quotidiens et des directeurs de l'information des stations de radio et de télévision du pays.

Quelque 170 chefs de rédaction ont fait parvenir leur bulletin de vote. Le sondage leur demandait de choisir les 10 événements les plus importants de l'actualité au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Le résultat se présente comme un portrait du Canada au cours des 100 dernières années dans des domaines aussi divers que la politique, les sports, la guerre ...

Chad Gaffield, l'un des deux experts indépendants qui a aidé la Presse Canadienne et NTR à dresser une liste de 35 événements à partir de laquelle devait être choisi l'événement du siècle, estime que le choix du Jour J représente quelque chose d'important pour le Canada à l'aube de l'an 2000.

«Cela montre comment les Canadiens pensent de façon universelle, comment ils pensent au rôle du Canada sur la scène internationale», affirme M. Gaffield, professeur d'histoire à l'université d'Ottawa et directeur de l'Institut des études canadiennes.

Les personnes interrogées devaient se prononcer sur les 10 événements les plus importants du siècle à partir de la liste des 35 événements soumise par PC-NTR, ou mentionner tout autre événement qu'ils jugeaient important. □ *Source : Presse Canadienne, 8 novembre 1999.*

# GÉNÉALOGIE

*Lignée directe paternelle du Soldat*

## *Roland Roy*

*Charles LeRoy & Jeanne BOYER  
de St-Michel-le-Cloucq*

I

Pierre LeROY - Catherine DUCHARME  
12 janvier 1672 Notre-Dame de Montréal

II

Jacques ROY - Marguerite FRENCH  
25 novembre 1711 Notre-Dame de Montréal

III

Laurent ROY - Catherine CORDIER  
22 avril 1748 Notre-Dame de Montréal

IV

François ROY - Françoise-Rose BRAULT  
3 août 1778 St-Philippe-de-Laprairie

V

Narcisse ROY - Flavie POUTRÉ-LAVIGNE  
13 janvier 1835 Lacadie

VI

Gilbert ROY - Eulalie BÉDARD  
8 novembre 1870 Farnham

VII

Zénon ROY - Marie-Louise MOREAU  
29 juillet 1895 St-Janvier de Weedon

VIII

Alfred ROY - Florida TREMBLAY  
24 septembre 1919 St-Jean-Baptiste, Sherbrooke

IX

Joseph Roland Albert Armand ROY  
Soldat D/7774, 13 Field Regiment, Royal Canadian Artillery  
né à Sherbrooke le 7 novembre 1923  
décédé le 9 juin 1944 à l'âge de 21 ans  
(lors du débarquement du 6 juin 1944 en Normandie)  
Inhumé dans le cimetière de Beny-sur-mer  
(Calvados) France

LA COURONNE DES VIEILLARDS CE SONT LES  
ENFANTS DES ENFANTS,  
ET LA GLOIRE DES ENFANTS CE SONT LEURS PÈRES PROV. CH 17,V 6

# Puis-je marier ma petite-cousine ?

par Pierre CONNOLLY, ptre. (2795)

*Dans cet article, nous verrons en quoi consistent les empêchements au mariage pour parenté au plan civil et au plan religieux, à travers les époques depuis celle du régime français. Précisons d'abord que je ne suis pas un expert en cette matière. Le seul mérite que je puisse me reconnaître, si c'en est un, est d'avoir «digéré» le magnifique chapitre «La parenté» du Traité de Généalogie de M. Jetté. Je compléterai les informations fournies par M. Jetté en fonction du nouveau code de droit canonique (dans l'Eglise catholique) en vigueur depuis 1983.*

**L**a réponse à la question posée en titre n'est pas simple. On devrait répondre «Ça dépend». Mais cette réponse ne satisferait pas grand monde. Reste que ça dépend des trois sous-questions suivantes :

- À quelle époque ?
- À qui on pose la question ?
- Quel est exactement le lien de parenté désigné ici par le terme «petite-cousine» ?

Pour bien éclairer notre sujet, nous précisons comment on compte les «degrés de parenté». Ensuite, nous établirons les différences entre le code civil et le code ecclésiastique dans la matière qui nous intéresse ; pour chacun des codes, nous verrons la nature des empêchements qui sont imposés et comment ils ont pu évoluer à travers l'histoire. Enfin, nous présenterons en dernière page un tableau résumant l'ensemble des divers empêchements : une fois le sens du vocabulaire maîtrisé, vous pourrez utiliser ce tableau pour résoudre la plupart des cas.

## La notion de «degrés de parenté»

Voilà, je crois, une notion bien peu précise dans la tête des gens. Nous comprendrons plus loin d'où vient la confusion en une matière pourtant si simple en elle-même. La base utilisée pour le calcul du *degré de parenté* est la notion de génération. De manière intuitive, on connaît bien cette notion : il s'agit de la distance, en matière de

généalogie, entre un parent (père ou mère) et son enfant (fils ou fille), peu importe le qualificatif de l'enfant (légitime, illégitime, putatif, adoptif). Tout le monde, donc, devrait être en mesure de compter le nombre de générations entre deux individus d'une même lignée directe, une *lignée directe* étant définie comme une suite de parents et d'enfants. Voilà la base des calculs que nous aurons à effectuer.

## Question de juridiction

Le code civil désigne l'ensemble des législations mises de l'avant en matière civile (par opposition à criminelle) par la juridiction civile. Le code ecclésiastique, dans le contexte qui nous intéresse, est l'ensemble des règles imposées par la juridiction ecclésiastique (ici, l'Eglise catholique) pour la gouverne de ses propres activités. Dans le cas du mariage, celui qui nous intéresse ici, on a une matière qui relève des deux juridictions : le pouvoir civil impose *ses* règles en matière civile, et le pouvoir ecclésiastique impose *ses* règles dans son domaine. On désigne souvent le code ecclésiastique par le nom de «code de droit canonique». Evidemment, les non catholiques n'ont pas à se soumettre aux règles du code ecclésiastique.

## Le code civil

En matière de mariage, les Canadiens ont été soumis à l'époque du régime français à la législa-

tion civile française, laquelle se moulait à la législation ecclésiastique. Cette même situation prévaudra jusqu'en 1866, où le nouveau Code civil détermine la manière *civile* de calculer les degrés de parenté, et définit ses propres types d'empêchements au mariage.

Le degré de parenté civil est déterminé en ligne directe en comptant le nombre de générations. Ainsi, entre un arrière-grand-père X et son petit-petit-fils E, il y a donc parenté au 3<sup>e</sup> degré en ligne

Ancêtre X		
A		B
C		D
E		F

directe. En lignée collatérale, on compte le nombre de générations dans chaque branche et on en fait la somme. Ainsi, entre cousins germains C et D, il y a parenté au quatrième degré en ligne collatérale.

Le code civil impose des empêchements de deux ordres : ceux associés à la parenté en ligne directe et ceux associés à la parenté en ligne collatérale. En ligne directe, tout lien de parenté quel qu'en soit le degré, qu'il soit par filiation légitime ou illégitime, entraîne un empêchement au mariage. Cet empêchement tient même dans le cas de parenté par alliance, comme c'est le cas pour la mère et son gendre.

En ligne collatérale, il y a empêchement entre parents du 2<sup>e</sup> degré (frère - sœur A et B) ou du 3<sup>e</sup> degré (tante - neveu, A et D). Je passe volontairement sous silence l'empêchement relié aux proches parents par alliance en ligne collatérale ; il s'agit de cas très pointus et qui, de toute façon, seront retirés du code de 1981.

La filiation par adoption existe légalement depuis 1924 seulement. Avant cette date, donc, on ne parle pas d'adoption, mais plutôt de « prise en élève », ce qui ne génère aucun de lien de parenté et n'entraîne donc aucun empêchement particulier. A compter de 1924, l'adoption existe et génère au civil un lien de parenté analogue à celui de la filiation biologique, ce qui entraîne donc les mêmes empêchements. Le code civil de 1981 précise ce qui se passe dans les cas d'adoption : celle-ci ne rompt pas les liens de parenté avec la famille d'origine concernant l'empêchement de

mariage. Il conserve l'empêchement pour filiation par adoption dans le cas de lignée directe de parenté, mais laisse à l'appréciation du tribunal le cas du mariage d'un adopté avec une personne parente en ligne collatérale.

Enfin, il faut préciser qu'au civil, il n'y a aucune possibilité de dispense.

### Le code ecclésiastique

En matière de calcul du degré de parenté, le code ecclésiastique traite de la même manière que le code civil la parenté en ligne directe. Pour ce qui est de la parenté en ligne collatérale, on compte séparément le nombre de générations dans chacune des branches, sans en faire la somme. Si le nombre de générations est égal dans les 2 branches, on ne répète pas ce nombre. Ainsi, les cousins issus de germains (E et F) sont dits « apparentés au 3<sup>e</sup> degré en ligne collatérale ». Par contre, si le nombre de générations n'est pas le même, on spécifie séparément les deux nombres en question. Ainsi, l'oncle et sa nièce (A et D) sont « apparentés du 1<sup>er</sup> au 2<sup>e</sup> degré en ligne collatérale ».

Jetté classe les empêchements canoniques en fonction de la facilité avec laquelle les dispenses peuvent être obtenues, ce qui donne une indication de leur degré d'importance. Ainsi, aucune dispense n'est accordée pour la parenté en ligne directe, ni pour la parenté au premier degré en ligne collatérale (frère - sœur, A et B). Par contre, une dispense peut rarement être obtenue pour une parenté par alliance en ligne directe (mère avec gendre, par exemple).

Ancêtre X		
A		B
C		D
E		F
G		H

Par contre, des dispenses sont plus généralement obtenues pour un lien de parenté collatérale du 2<sup>e</sup> au 1<sup>er</sup> degré (neveu avec tante par exemple, C et B) jusqu'au 4<sup>e</sup> degré (ceci désigne une génération en dessous des « issus de germains », (G et H), et ce jusqu'en 1918. À partir de cette date, un nouveau code de droit canonique est publié qui arrête la matière à empêchement au troisième

degré, donc aux « cousins issus de germains », à savoir E et F.

De même, jusqu'en 1918, est soumis à un empêchement le mariage entre parents par alliance en ligne collatérale du 1<sup>er</sup> degré (frère - sœur par alliance, demi-frère ou demi-sœur) jusqu'au quatrième degré. Cet empêchement n'existe plus à compter de 1918.

L'Église introduit aussi la notion de « parenté spirituelle ». Jusqu'en 1918, cette parenté entraîne un empêchement dispensable entre le parrain ou la marraine d'une part, et le baptisé ou ses parents d'autre part. À compter de 1918, cet empêchement tombe pour ce qui est des parents du baptisé, mais demeure pour le baptisé lui-même avec ses parrain et marraine.

Enfin, concernant les liens de parenté engendrés par l'adoption, l'Église s'en remet à la législation civile.

Dans les actes de mariage, on devrait en principe retrouver la mention de dispense accordée pour parenté de consanguinité ou d'affinité ou de parenté spirituelle, et ensuite le degré de parenté en cause.

### **Le nouveau code de droit canonique**

Le nouveau code de droit canonique entré en vigueur en 1983 a changé bien des choses à la législation en vigueur chez les catholiques. Je vais en résumer ici les grandes lignes, dans l'optique qui nous intéresse. Le premier changement à noter est dans la manière de calculer le degré de parenté ; le degré de parenté se calcule maintenant tout à fait comme au civil, c'est à dire en faisant le total des générations en ligne directe, et en faisant la somme des deux nombres de générations en ligne collatérale. On dit textuellement, à propos de la ligne collatérale, « autant de degrés que de personnes dans les deux lignes additionnées, la souche étant enlevée » (canon 108 #3).

#### Parenté par consanguinité.

Il y a empêchement en ligne directe, à tous les degrés, et en ligne collatérale jusqu'au

Ancêtre X		
A		B
C		D
E		F

quatrième degré inclusivement, c'est à dire jusqu'aux cousins germains (C et D).

#### Parenté par affinité.

L'affinité est la parenté qui résulte de l'union de deux personnes. Elle existe entre les deux conjoints et entre un conjoint et les consanguins de l'autre. Le degré de parenté se calcule de manière analogue au cas de parenté consanguine. Il y a empêchement en ligne directe à tous les degrés (par exemple, un homme ne peut épouser la fille de sa seconde épouse). En ligne collatérale, il n'y a aucun empêchement.

#### Parenté légale générée par l'adoption

On parle ici d'adoption légale, puisque l'adoption de fait ne génère aucun empêchement (ni au civil, d'ailleurs). On calcule le degré de parenté de la même manière que pour la parenté par consanguinité. Il y a empêchement en ligne directe à tous les degrés. En ligne collatérale, il y a empêchement jusqu'au second degré seulement (A et B). C'est nouveau dans le sens qu'auparavant, l'Église s'en remettait entièrement au code civil en matière de parenté par adoption. Cet empêchement signifie qu'un fils adoptif ne peut épouser sa demi-sœur, fut-elle également adoptive et donc sans aucun lien de consanguinité avec lui.

Abordons maintenant la question des dispenses. L'évêque chargé d'un diocèse peut, dans les situations normales, dispenser ses fidèles de plusieurs des empêchements décrits ci-dessus, notamment de ceux pour consanguinité à partir du troisième degré (A et D), pour affinité en ligne directe, et tous ceux issus de la parenté légale générée par l'adoption. Ne peuvent donc être objets de dispense que les empêchements générés par la parenté consanguine en ligne directe, et par la parenté consanguine en ligne collatérale au second degré (A et B).

Il est intéressant de noter que l'Église permet au curé de la paroisse de dispenser les fidèles se trouvant sur son territoire de certains de ces empêchements dans des cas d'urgence ou de force majeure. Le code est sévère et très restrictif sur les conditions à rencontrer pour pouvoir utiliser une

telle dispense. Je mentionne ceci pour expliquer, peut-être, certains cas où on a pu procéder au mariage sans recourir préalablement à l'évêque du diocèse.

### Quelques réflexions.

On note une évolution dans la législation, surtout dans celle du code ecclésiastique. Cette évolution se fait dans le sens d'une plus grande intégration entre les deux codes. Mais il y a quand même un cas où il y a parfois quelques contradictions entre les deux législations, et c'est le cas des mariages oncle - nièce (ou tante - neveu, A et D) pour la période allant jusqu'en 1983. Alors que ce type de mariage était interdit au civil, il était possible à l'Eglise. Je relève un tel cas dans ma famille, où une fille épouse le frère de sa mère, et ce, malheureusement pour moi, en 1923. Je dis malheureusement, puisque les informations sont plus difficiles à obtenir pour un mariage de cette date. La législation précise qu'un mariage célébré en dépit d'un empêchement n'est pas valide, à moins d'être réhabilité ultérieurement par l'obtention de la dispense appropriée. Or dans ce cas, il n'y a pas de dispense possible au civil, même si on s'était pourvu de la dispense appropriée à l'Eglise ! Donc ce mariage pourrait être « civilement » invalide ; je ne suis pas juriste, mais j'ai tendance à croire que puisque l'État s'engage à ratifier civilement les mariages célébrés par l'Eglise selon ses rites et ses lois, il s'engage sans doute implicitement à reconnaître un tel mariage au détriment de ses propres lois. Et voilà donc une manière habile de contourner légalement la législation civile... Une chose est certaine, c'est que ce mariage demeure *putativement* valide, et ses effets sont identiques à ceux d'un mariage valide : manière un peu compliquée de dire que les enfants nés de cette union sont légitimes, en autant qu'ils soient nés durant la période où le mariage a couru comme putativement valide.

Le cas des mariages entre oncle et nièce (ou tante et neveu) n'est pas le seul où il y a quelques différences entre les deux juridictions. L'observateur à l'œil clair en trouvera d'autres exemples

dans les cas de parenté par alliance, et de parenté par adoption. Il reste que ce sont toujours des cas à portée restreinte.

### Réponse à notre question.

On comprend donc maintenant la complexité de la question posée au titre de cet article. Si la question était posée à un législateur civil, la réponse serait « oui » sans nuance. Si la même question était posée à un responsable ecclésiastique, il faudrait savoir à quelle époque la question se pose, et ce qu'on entend par « petite-cousine ». Jetté nous apprend, et cela est particulièrement amusant à constater, que très peu de termes utilisés pour désigner les liens de parenté n'ont qu'une signification possible. Ainsi, le terme « petite-cousine » désigne toute cousine autre que « cousine germaine » (C et D). Avant 1983, s'il s'agit de ma cousine du 2<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> (C et F) ou du 2<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> (C et H), la réponse est « non ». Par contre depuis 1983, la réponse serait « oui ». C'est compliqué la parenté ! Que voulez-vous, quand vous êtes rendus au point où votre propre mère est aussi votre belle-mère, et que votre fils appelle sa tante « grand-maman », alors vous devenez votre propre cousine et rien ne va plus ! □

#### Références :

- René Jetté, *Traité de Généalogie*, Les Presses de l'Université de Montréal, 1991
- *Code de droit canonique*, Centurion-Cerf-Tardy, Conférence des évêques catholiques du Canada
- *Guide canonique et pastorale au service des paroisses*, Fides 1991, Assemblée des évêques du Québec

\* Récapitulatif en page suivante...

## Récapitulatif des empêchements au mariage

### Juridiction civile

#### **Parenté consanguine**

En ligne directe (légitime ou illégitime)

Toujours interdit

En ligne collatérale

Interdiction : A et B, A et D, C et B

#### **Parenté par alliance (affinité)**

En ligne directe

Toujours interdit

En ligne collatérale

Cas spécial jusqu'en 1981 : permis si conjoint décédé seulement

#### **Parenté par adoption**

En ligne directe : Interdit

En ligne collatérale :

*Avant 1981* : aucune restriction

*Depuis 1981* : au gré du tribunal

Identification des individus		
Parents		
A	frères-soeurs	B
C	c. germains	D
E	c, issus de germains	F
G		H

### Juridiction religieuse

#### **Parenté consanguine**

En ligne directe : toujours interdit, aucune dispense

En ligne collatérale :

*Toujours* : entre A et B, interdit, aucune dispense

*Avant 1918* : jusqu'à G et H, dispense

*1918 - 1983* : jusqu'à E et F, dispense

*Depuis 1983* : jusqu'à C et D, dispense

#### **Parenté par alliance (affinité)**

Ligne directe : dispense

Ligne collatérale :

*Jusqu'en 1918* : dispense

*Depuis 1918* : aucune restriction

#### **Parenté par adoption**

*Jusqu'en 1983* : selon lois civiles

*Depuis 1983* :

Ligne directe : dispense à tous les degrés

Ligne collatérale : dispense requise jusqu'à A et B

#### **Parenté spirituelle**

*Avant 1918* : entre le baptisé ou ses parents et les parrains/marraines : dispense

*Après 1918* : entre le baptisé seulement et parrains/marraines : dispense

# *Il était une fois...*

## la République de l'Indian Stream

---

par Isabelle HACHEY (*La Presse*, 26 septembre 1999, A8.) Avec la permission de l'éditeur.

---

**L**es péquistes qui s'efforcent de réunir les «conditions gagnantes» pour former un éventuel pays souverain n'ont rien inventé. Il y a 167 ans, une poignée de fermiers fatigués des chicanes constitutionnelles entre la Grande-Bretagne et les États-Unis créaient la République de l'Indian Stream, un minuscule État indépendant, au sud du Québec !

Neuf juillet 1832. Les hommes de l'Indian Stream, bottes boueuses aux pieds, sont réunis dans une petite école, à une soixantaine de kilomètres au sud-est de Sherbrooke. Ce jour-là, ils votent à 56 contre trois en faveur de l'adoption d'un gouvernement indépendant et d'une constitution en 13 articles. La République de l'Indian Stream est née, et tiendra bon pendant quatre petites années.

Cette indépendance impossible, qui est passée dangereusement près de faire basculer deux pays en guerre, constitue une parenthèse méconnue de notre histoire. Elle tire ses origines d'une simple erreur de cartographie, commise en 1775. Une erreur banale à l'époque — la région était toujours sauvage —, qui n'aurait probablement jamais eu de conséquences si la carte en question n'avait pas été utilisée pour établir la frontière entre le Canada et les États-Unis après la conquête anglaise, lors de la signature du traité de Versailles en 1783.

Pendant les 59 années qui suivront, la Grande-Bretagne et les États-Unis se disputeront un territoire d'environ 200 000 acres, situé à l'extrême nord du New Hampshire entre le torrent Halls au nord-ouest (la frontière selon les Américains) et la rivière Connecticut au sud-est (la frontière selon les Britanniques).

### Chicanes entre deux pays

En 1796, quatre hommes prospères du New Hampshire «achètent» le territoire au vieux chef algonquin surnommé King Philip, pour un peu de rhum, de la nourriture, des vêtements et un modeste toit pour lui et ses deux squaws. Le territoire est ensuite vendu pour 5000 \$ à la Eastman company, qui se lancera avec un autre spéculateur, la Bedel Co., dans le développement des terres.

C'est ainsi que peu à peu, l'Indian Stream se peuple de colons venus tant du nord que du sud afin de profiter des terres libres et fertiles de la région. Entre-temps, des arpenteurs des deux pays ont établi ce qu'ils estiment, chacun de leur côté, être la frontière. Dans la vallée, certains colons croient qu'ils sont Canadiens, d'autres Américains. Mais ils ne s'en soucient guère; ils ont bien davantage la récolte des foins en tête.

Mais les politiciens des deux pays n'en finissent pas moins de se quereller et de revendiquer le territoire. Après des années de disputes qui font monter la tension parmi les hommes de différentes allégeances de l'Indian Stream, ils demandent au roi des Pays-Bas de jouer à l'arbitre. En janvier 1831, ce dernier accorde le territoire au Canada. Mais le Congrès américain rejette la décision l'année suivante, en juin, prétextant que le roi néerlandais a fait preuve d'une méconnaissance complète de la géographie locale...

C'en est assez pour les hommes de l'Indian Stream, confrontés depuis des décennies à un avenir incertain. Un mois plus tard, la constitution de l'Indian Stream, un «État libre, souverain et indépendant», est adoptée. Elle donne notamment à la soixantaine de familles le droit de créer leur propre gouvernement, le droit à la liberté de religion et d'expression, le droit à la vie, à la liberté et

à la propriété. Et il en sera ainsi, décrètent les citoyens, jusqu'à ce que la frontière soit définitivement fixée.

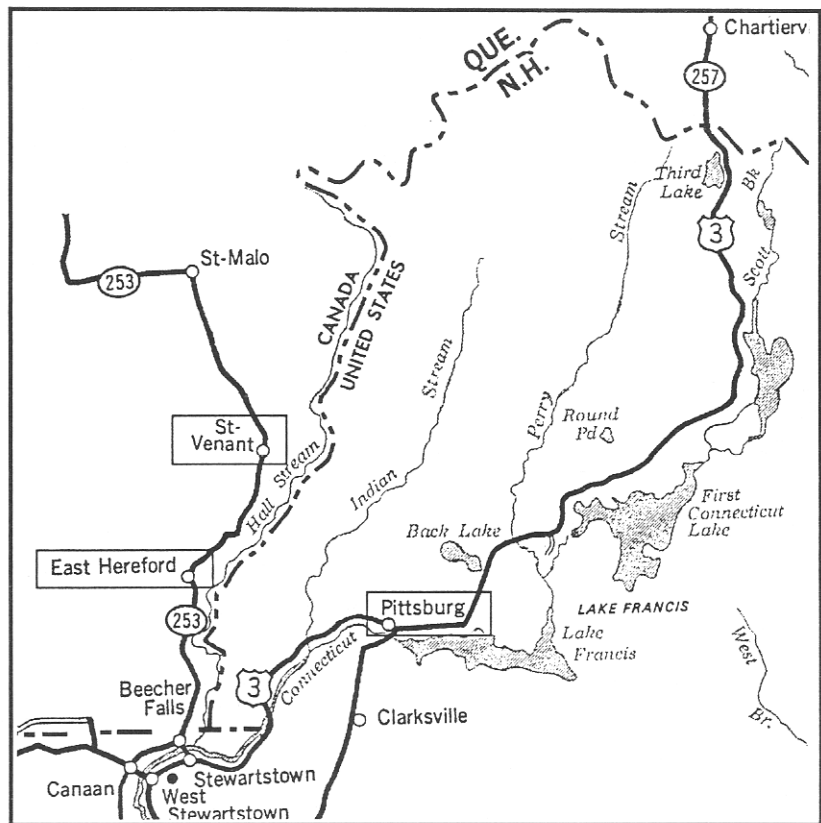
### Un court âge d'or

La République connaît un court âge d'or, jusqu'en 1834. Elle se dote d'une milice, de systèmes de justice et de perception de taxes, et garantit aux familles des biens de première nécessité, dont une vache, sept moutons, trois tonnes de foin, du grain, des outils, un fusil, des patates et du sel.

Mais les choses s'enveniment rapidement. Fin 1834, un citoyen est arrêté par John H. White, un shérif du New Hampshire, pour des dettes impayées. Le geste est considéré comme une violation du territoire de l'Indian Stream, mais appuyé par Washington, qui ne reconnaît évidemment pas la République. Puis, un citoyen pro-américain est arrêté, cette fois sous les ordres d'un magistrat canadien, Alexander Rea, d'Hereford, qui offre sa protection aux indépendantistes. D'autres arrestations suivent. La tension monte une fois de plus.

Le 22 octobre 1835, Alexander Rea ordonne l'arrestation d'un shérif pro-américain, aussitôt délivré par ses compagnons. Le même jour, une centaine de citoyens du New Hampshire, armés et enivrés par le rhum, se rendent à Hereford pour capturer des indépendantistes; John H. White leur a promis quelques dollars et des bouteilles de rhum en récompense. Plusieurs coups de feu sont tirés. Un policier canadien est gravement atteint. Alexander Rea, blessé au sabre, est fait prisonnier.

La situation est explosive. Une grande majorité de citoyens de la République demandent la protection du Canada, en vain. En novembre, deux semaines après que des Américains eurent blessé un juge et un policier canadiens en sol britannique, les États Unis envoient ses milices envahir l'Indian Stream, un territoire revendiqué par la Grande-Bretagne...



### Les milices américaines envahissent la République

Les milices occupent le territoire de l'Indian Stream jusqu'en février 1836. Plusieurs dirigeants sont jetés en prison. Sans l'appui de la Grande-Bretagne, occupée à mater ses propres insurgés — les Patriotes de 1837 — les citoyens renoncent à leur indépendance et le territoire est annexé à la ville de Pittsburg, New Hampshire, en 1840. La dispute de 59 ans prend fin avant qu'elle ne dégénère en guerre, le 9 août 1842, avec la signature du Traité Webster-Ashburton; la frontière restera telle quelle. Les Américains ont gagné la partie.

Aujourd'hui, il reste peu de traces de la petite République. Quelques pierres tombales dans les cimetières de la vallée, une plaque commémorative à Pittsburg, la vieille école devenue une résidence privée... Cette surprenante histoire est aussi très peu documentée. Une rare exception de 260 pages qui se lit comme un roman : *Indian Stream Republic, Settling a New England Frontier, 1785- 1842*, de Daniel Doan (University Press of New England). □

## À LIRE ATTENTIVEMENT :

Cette chronique a pour but d'aider les chercheurs à solutionner des problèmes qui surviennent au cours de leurs recherches personnelles. Afin de faciliter la rédaction de vos questions (**limitées à trois**), nous vous demandons:

- 1- d'écrire les NOMS qui font l'objet d'une demande, en MAJUSCULE
- 2- de préciser votre demande en donnant des points de repère de temps et de lieu
- 3- d'inscrire  votre nom  et  numéro de membre

Prenez note également, que les questions qui ne contiennent qu'un nom de couple et une date approximative ne seront pas publiées.

Les réponses aux questions devront être envoyées à la rédaction qui les fera paraître dans l'Entraide. Vous les faites parvenir à: ***L'Entraide généalogique***  
**275 Dufferin, Sherbrooke, QC J1H 4M5**

## QUESTIONS

- Q.1004** Date et endroit du mariage d'Etienne ROY et Olive DEAUDELIN. Etienne s'est remarié avec sa belle-sœur Esther à Sweetburg en 1877(# 2652)
- Q.1005** Date et endroit du mariage de François SAVARIA et de Sophie MALBOEUF leur fille a épousé Toussaint Ostiguy à Granby en 1864(#2652)
- Q.1006** Parents de Jean-Baptiste MÉNARD et M. Joseph AUPRY, leur fils François épouse Joseph Bourdeau le 15 août 1796 à Chambly.(#2668)
- Q.1007** Parents d'Evariste MÉTIVIER et Violette CODERRE, leur fille Thérèse épouse Julien Boulais le 29 octobre 1960 à Notre-Dane de Bonsecours. Violette est décédée en 1998 à l'âge de 95 ans (#2668)
- Q.1008** Parents de Joseph BEAUREGARD et Lucie TÉTRAU, leur fils Joseph épouse Elisa Bourdeau (Eusebe Bourdo et Mathilde Deslauniers) le 19 avril 1852 à Granby (#2668)
- Q.1009** Date et lieu du décès de Marie Anne DUBÉ née le 20 février 1692 mariée en troisièmes noces à François POSÉ le 3 février 1744 à St-Thomas de Montmagny(#2075)
- Q.1010** Date et lieu du décès d'Augustin EDMOND époux d'Ursule MIGNEAU. Il est né le 28 juin 1700 marié le 7 août 1720 à Rivière-Ouelle. Il est décédé avant 1781 (#2075)
- Q.1011** Parents de Louis TROTTIER marié à Exilia MEUNIER fille de Ludger Meunier et Philomène Lallier, à St-Rémi de Tingwick vers 1900. (#2903)

- Q.1012** Parents de Louise LEMAY mariée le 08-10-1850, à St-Norbert marié à Placide LALLIER fils d'Augustin Lallier et de M.-Marthe Roy (#2903)
- Q.1013** Noms des enfants de Jean-Pierre LALLIER et de Marie Rose DEROME (Descarreux) à Cap Santé le 23-01-1872. (#2903)
- Q.1014** Mariage de André RISSE et de Charlotte LECOMPTE. Parents de Françoise Risse mariée à Paul Daragon (Lafrance) le 03-02-1812 à Pointe-Claire (#5)
- Q.1015** Mariage de Paul DARAGON (Lafrance) et Françoise Israëliste(?). Paul Daragon père a épousé Suzanne Jeannot dit Bergeron le 08-01-1838 à Rigaud (#5)
- Q.1016** Parents d'Octave DESHAIES marié à St-Paul de Chester le 21-02-1865 avec Hermine LALLIER (#2903)
- Q.1017** Enfants de Xavier LANGLOIS et de Délia CÔTÉ mariés à Ham Nord le 01-12-1874 (#2903)
- Q.1018** Parents de Willie LALLIER époux de Exilia LAMBERT. Willie est né à St-Georges de Windsor (#2903)
- Q.1019** Date et endroit de mariage de Lumina CÔTÉ née à Notre-Dame de Ham en 1874, fille de Moïse Côté et de Délia Lallier , elle a épousé Henri PRAIRIE (#2903)
- Q.1020** Parents de Benoit DURIVAGE et de Fridoline TRUDEAU, leur fils a épousé Joséphine Lorrain en janvier (?)92 à Napierville (#2668)
- Q.1021** Parents de Daniel GIROUX et de Mélina LAURIN (Georges Laurin et Céline Hotte) leur fille Lydia Marie épouse Joseph Avila Albert Quesnel (Amable- Salomé Quenneville) le 3 juin 1912 à Casselman Ontario (#2668)
- Q.1022** Mariage de Sergeus QUINTIN (fils d'Adélard et Rose Tétreault) et Angéline LECLERC (de Farnham). Leur fils Ghislain épouse Darquise Geoffrion (fille de Paul et Jeanned' Arc Crevier le 1 sept. 1969 à Iberville. (#2668)
- Q.1023** Parents d'Arthur GEOFFRION et Amanda SÉNÉCAL, leur fils Paul épouse Jeanne d'Arc Crevier (fille de Joseph Antoine et Rosalie Ouellette) le 23 juin 1943 à Port Alfred(#2668)
- Q.1024** Parents d'Alphéus DAGENAIS et Marie Anne ST-AUBIN, leur fils Armand épouse Carmen Rossignol (fille de Joseph et Emma Forget) le 15 février (?) à Notre-Dame de la Paix dans le Pontiac (#2668)

## RÉPONSES

- R.1008** Joseph JARRET (Beaugard), fils de Louis et Angélique Riopelle, épouse Luce TÉTRAU, fille d' Antoine et Charlotte Rémi, le 13 février 1827 à St-Charles-sur-Richelieu. (Réjean ROY, G.R.A. #554)

Les revues mentionnées sont disponibles pour consultation à la bibliothèque. Si ce que vous voulez lire n'est plus sur le présentoir, demandez au responsable de garde qui vous indiquera où sont rangées les revues désirées. Prenez note aussi que plusieurs revues sont reliées en volumes.

**Au fil des ans**, La Société historique de Bellechasse, vol. 11 no 2, printemps 1999

- Octave Roy et sa descendance
- Les cloches ont sonné
- Les six mariages de Joseph Therrien
- Le château Hearn

**Au fil des ans**, La Société historique de Bellechasse, vol. 11 no 3, été 1999

- Marie Fitzbach
- 150e anniversaire de Saint-Lazare
- Le dernier voyage de Cléophas Côté
- Les eaux mortes
- Bellechasse tiré de l'oubli

**Échos généalogiques**, Société de généalogie des Laurentides, vol. 15 no 3, automne 1999

- Les Premières et les filles du roi à Ville-Marie (suite)
- Généalogie de Claude Pépin

**Entre nous**, Club de généalogie de Longueuil vol. 8 no 3, septembre 1999

- Les chemins de fer au 19e siècle
- De quoi se nourrissaient nos ancêtres (2e partie)
- La paléographie
- Projet commémoration du Cimetière des héros

**La Chousse**, Société généalogique du Saguenay inc. vol. VII no 2, printemps 1999

- L'Enquête généalogique : de la curiosité à la passion

**La Feuille de Chêne**, Société de généalogie de St-Eustache vol. 3 no 1, septembre 1999

- Où sont donc les archives de nos familles?

**L'Ancêtre**, Société de généalogie de Québec vol. 25 nos 9 et 10, juin - juillet 1999

- Le pionnier Pierre Ganet, l'ancêtre des Guénette en Amérique du Nord
- Les Gagnon dit Chartrand
- Les origines d'Anne Martin et de Jean Côté
- Bouchard Père et Fils
- Les erreurs en généalogie
- L'événement de 1899

**La Souvenance**, Société d'Histoire et de Généalogie Maria-Chapdelaine vol. 12 no 2, juin 1999

- Hérauts de la foi, missionnaires au Saguenay-Lac-Saint-Jean (première partie)

- Mémoires de M. Ernest Murray
- Noms et patronymes de nos familles : Les Bérubé
- Histoire de la famille de M. Wellie Lapointe

**La Souvenance**, Société d'Histoire et de Généalogie Maria-Chapdelaine vol. 12 no 3, septembre 1999

- Aperçu historique - Canton Antoine
- Hérauts de la foi missionnaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean (deuxième partie)
- Mémoires de Madame Henri Desgagnés
- Noms et patronymes de nos familles : les Sédillots dit Montreuil
- Histoire de la famille de Madame Hélène Lavoie
- Contes et légendes

**Le Bercail**, Société de généalogie et d'histoire de la région de Thetford Mines vol. 8 no 2, sept. 1999

- Soeur Yvonne Demers
- La famille Grondin
- Cent milles à pied, ça use
- Il a gagné ses épaulettes
- Drôles de métiers
- La piste du pemmican
- La tuberculose
- Je m'en fiche comme de l'An Quarante
- Droit d'aînesse - droit de progéniture
- Le vinaigre des Quatre Voleurs
- Maison de bois rond
- Histoire de l'éducation au Québec
- Main d'oeuvre à bon marché
- La tire Sainte-Catherine
- La famille Grenier
- Hommage aux soldats

**Les Ramures**, Société de Généalogie Les Patriotes inc. vol. 8 no 2, mai 1999

- Mathilde, Philomène et Céline
- Mon oncle à la mode de Bretagne
- Généalogie de Léo-Paul Desrosiers
- Généalogie de Simone Olivier
- Généalogie Caplette
- Généalogie de Agathe Dutremble
- Vie d'une femme du XXe siècle, Annette Larose
- Trop jeune pour avoir des souvenirs

**Saguenayensia**, La revue d'histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean vol. 41 no 3, juillet-septembre 1999

- De l'histoire des premiers grands feux de Chicoutimi
- Expédition de l'arpenteur Joseph-Laurent Normandin dans le domaine du roi en 1732
- Petite histoire de l'édifice de la "Cie de téléphone Saguenay-Québec"
- L'année 1899, à l'aube d'un nouveau siècle
- L'éducation en ce temps-là
- À propos de généalogie

## **Dons**

- Histoire de Weedon en photographies, vol. 4 et 5. Don et édition : Société d'histoire de Weedon. # 4-26-028 et 029.
- Rapport annuel 1997-1998 de l'Institut universitaire de recherches sur les populations, centre FCAR, par : Bernard Brais, Gérard Bouchard et Liane Bélanger. Don et édition : IREP. # 1-REF-330.
- Anniversaires de naissance des descendants de Paul Audet et Marie Grondin, calendrier perpétuel, par : Léo Malenfant. Don : Léo Malenfant # 2029.
- The Slatecutter and the Seamstress of New Rockland, QC. The descendants and ancestors of Donald Bruce and Anna-Louise McAtee, par : Bruce G. Jameson, Corunna, ONT nov. 1999. Don : Bruce Jameson. # 2-B-121.
- Avis de décès du journal La Presse 1994, région de Montréal, vol.1= A-K, vol.2= L-Z, et catalogue de leurs publications, par : Daniel Fontaine, Guy Gaulin et Gaston L. Dupuis. Édition : Gaston L. Dupuis. Don : Guy Gaulin # 1403. # 3-65-104 et 105.
- Annuaire Archidiocèse Sherbrooke 1997-1998. Don : Pierre Connolly # 2795. # 1-REF-541.
- Un lot de revues périodiques, l'Entraide Généalogique et Ma Généalogie, une histoire à découvrir, programme-souvenir du 25<sup>e</sup> anniversaire SGCE. Don : Micheline Hébert # 1725.
- Les Ouellet-te d'Amérique. Dictionnaire généalogique des familles Ouellet-te d'Amérique (1666-1999), baptêmes, mariages, sépultures, toponymies, actes de notaires, par : Richard Ouellet. Édition : Association des familles Ouellet-te d'Amérique 1999. Don : Richard Ouellet # 2729. # 2-O-006.
- The Canadian Obituary Record, a biographical dictionary of Canadians who died in 1988, 1989, 1990, 1991 et 1992, (5 volumes), par : Robert M. Stamp. Édition : Dundurn Press Ltd, Toronto. Don : Guy Létourneau # 2475. # 8-D-018 à 022.
- Répertoire des ressources culture-éducation 1999-2000, Une rencontre vaut mille mots, par : Gouvernement du Québec. Don : Ministère de la culture et des communications, Direction de l'Estrée.
- Photos- Cantons de l'Est #2. Don : Guy Breton # 80. # 4-236-056.
- Herménégilde Audet et Alphéda Cantin, 1937-1999, par : Gérald Gagnon. Don : Gérald Gagnon # 1778. # 2-A-056.
- Notre-Dame de l'Île-Verte, paroisse centenaire, 1874 : Souvenirs du passé; 1974 : Regards vers l'avenir, par : J.Édouard Lemieux, md. Don : Alphonse Pelletier # 432. # 4-09-005.
- Les Roussel, descendants des familles Rouxel de la Bretagne, par : Maurice Roussel. Édition : Les Éditions des Murailles. Don : Richard Corbeil # 773. # 2-R-050.

### **Dons des Archives Nationales du Canada :**

- Guide des sources généalogiques du Canada édition 1998, par : Lorraine St-Louis-Harrison et Mary Munk. Édition : Archives Nationales du Canada. # 1-REF-014.
- La mémoire collective du Canada. Édition : Archives Nationales du Canada.
- Archives, mode d'emploi, guide pratique à l'intention des chercheurs, par : Diane Haglund. Édition : Archives Nationales du Canada.

### **Dons de Réjean Roy # 554 :**

- Cadastre abrégé de la partie de la Seigneurie de Boucherville possédée par Pierre Racicot, écuyer (# 25), par : Henry Judah, écuyer, commissaire ( 1<sup>e</sup> déc. 1860). # 1-REF-254.
- Cadastre abrégé de la partie de la Seigneurie de Daillebout possédée par dame Charlotte Mélanie

Panet, veuve de feu Louis Lévesque, écuyer (#41), par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (24 janv. 1862). # 1-REF-255.

- Cadastre abrégé de la partie de la première concession de la Seigneurie des Mille-Isles (2/3) possédée par indivis par dame Virginie Dumont, épouse de C.A.M. Globesnsky, écuyer ( ) et dame M.Elmire Dumont, veuve de feu Pierre Laviolette, écuyer, par : Henry Judah, écuyer, commissaire (24 janv. 1862). # 1-REF-256

#### **Dons de Micheline Gilbert # 1049 :**

- Sherbrooke, QC, Canada, 18 snapshots, Latest Designs. # 4-36-125.
- Toponymie de l'Île d'Orléans (actuelle et historique), par : Jean Poirier M-A. 1961. Réédition : Fondation Minigo 1985. # 1-REF-241.

#### **Dons de Jean-Guy Potvin # 2885 :**

- Notre-Dame de Montauban a cent ans, 1879-1979. Chronique des faits les plus beaux, par : Jean-Paul Gélinas. Édition : Les Éditions du Centenaire 1979. # 4-29-017.
- La Seigneurie de Philippe Aubert de Gaspé, Saint-Jean-Port-Joli, par : Jacques Castonguay. Édition: Fides, Montréal 1977. # 4-13-016.
- Le moulin seigneurial des Dumas à la rivière du Petit-Sault, l'Île-Verte, par : Réal Dumas, capucin. Éditions de l'Écho, Montréal 1997. # 4-09-004.
- Quand l'Amérique s'appelait Nouvelle-France (1608-1760), par : Jean-Marc Soyez. Édition : Librairie Arthème Fayard 1981.
- Brève histoire du Québec, par : Jean Hamelin et Jean Provencher. Édition : Boréal Express 1983. # 4-QUÉ-238.
- Aux sources de notre histoire religieuse dans les Cantons de l'Est, par : l'abbé Albert Gravel. Édition: Apostolet de la Presse, Sherbrooke 1952. # 1-REF-566.
- Histoire du Canada-Français depuis la découverte (2<sup>e</sup> édition), par : Lionel Groulx, prêtre. Édition: l'Action Nationale 1952. # 4-QUÉ-239.
- Mon Pays, synthèse d'histoire du Canada (2<sup>e</sup> édition, 11<sup>e</sup> mille), par : l'abbé Herman Plante, l'abbé Louis Martel. Édition du Pélican 1960 (remplace 1<sup>e</sup> éd.). # 4-Ca-170.

#### **Dons de Maurice Brisebois # 3029 :**

- Les Miens, souvenirs d'enfance et d'adolescence, par : le chanoine L.E. Cousineau. Édition : Arbour et Dupont, Montréal 1918. # 7-C-022.
- Centenaire de Caplan 1875-1975 et généalogie des familles centenaires selon les registres paroissiaux (baptêmes, mariages). Édition : Comité du Livre Souvenir 1875-1975, Caplan, comté Bonaventure. # 3-04-022.

#### **Dons de Richard Veilleux # 1383 :**

- Le Saint-Laurent et ses îles, histoire, légendes, anecdotes, description, topographie, édition revue et corrigée 1945, par : Damase Potvin. Édition : Garneau, Québec. # 1-REF-214.
- Les Canadiens-Français de la Nouvelle-Angleterre, par : E. Hamon, s.j. Édition : N.S. Hardy, Québec 1891.

#### **Dons de Monique Corbeil # 2630 :**

- Guide Michelin : Châteaux de la Loire. Édition : Services de tourisme Michelin 1959, 14<sup>e</sup> éd. # 4-FRA-050.
- Guide Michelin : Bourgogne- Morvan, 3<sup>e</sup> éd. Édition : Services de tourisme Michelin 1957. # 4-FRA-049.
- Annuaire commercial et résidentiel des citoyens de Beauharnois et des municipalités de St-Clément, St-Étienne, Maple Grove, Melocheville, vol. 2. 1948-1949. # 4-70-004.
- Petit manuel d'Histoire du Québec, par : Léandre Bergeron. Éditions Québécoises.

- L'Histoire de notre pays- Histoire du Canada 8<sup>e</sup>- 9<sup>e</sup> années (1958), par : Les Clercs de Saint-Viateur. Édition : Librairie de Saint-Viateur, Montréal. # 4-CAN-176.
- Grosse Île, Gateway to Canada, 1832-1937, par : Marianna O'Gallagher. Édition : Carraig Books 1984. # 4-14-012.
- Les Cantons de l'Est, aspects géographiques, politiques, socio-économiques et culturels, par : Jean-Marie M. Dubois et al. Éditions de l'Université de Sherbrooke 1989. # 4-QUÉ-238.

#### **Dons de Paulette Gendron # 2036 :**

- Histoire de Saint-Simon de Bagot- Volume — souvenir du 150<sup>e</sup> anniversaire de la paroisse, par : Jean-Noël Dion. Édition : Corporation municipale de Saint-Simon.
- 200 prêtres, religieux, religieuses, missionnaires sortis de la paroisse Saint-Simon de Bagot 1832-1982, par : Jean-Paul et Léo St-Laurent. # 1-REF-567.
- Un lot de volumes à vendre (sans rapport avec la généalogie).

## **Acquisitions**

- Répertoire des mariages de Saint-Romain-de-Winslow, comté de Frontenac 1865-1979. Édition : SGCE. # 3-24-012.
- Répertoire des mariages des familles canadiennes-françaises 1760-1825 en 22 volumes, (Abaris à Zimfar) par : Lucien Pépin s.c. et collaborateurs. Édition : Les Frères du Sacré-Cœur, 1996. Ces volumes ont été acquis en novembre 1998. # 1-DICT-121 à 142.
- Index des conjointes des familles canadiennes-françaises 1760-1825 en 5 volumes, (Abbott à Zoste) par : Lucien Pépin s.c. et collaborateurs. Édition : Les Frères du Sacré-Cœur, 1996. # 1-DICT-143 à 147.
- Baptêmes et sépultures de la paroisse Saint-Marc de Coaticook, comté de Stanstead 1917-1992. Édition : SGCE. # 3-37-012.
- Asbestos, Filons d'histoire 1899-1999, par : Réjean Lampron, Marc Cantin, Élise Grimard. Édition : Le Centenaire de la Ville d'Asbestos inc. # 4-35-022.
- Dictionnaire généalogique des familles acadiennes, première partie : 1636 à 1714. Volume I : A-G, Volume II : H-Z, par : Stephen A. White. Édition : Centre d'études acadiennes, Université de Moncton. # 3-ACA-019 et 020.
- Le Terrier du premier rang de la paroisse de St-Vallier #2, par : L.P. Bonneau, J. Chabot et G. Lamonde. Édition : Société de conservation du patrimoine de St-François de la Rivière-du-Sud inc. # 1-REF-186.
- BMSA de la paroisse de Notre-Dame-de-Bon-Conseil, comté de Shefford 1846-1992. Édition : SGCE. # 3-39-006.
- BMSA de la paroisse St-Cajetan de Mansonville, comté de Brome 1884-1992. Édition : SGCE. # 3-38-002.
- Index to the 1901 Census, district of Alberta (No.202). Compilé et édité par : Alberta Genealogical Society, Edmonton branch. # 3-ALB-007.

## Communiqués

Cette chronique s'adresse aux membres et aux associations à but non lucratif seulement.

Adressez vos demandes à:

L'Entraide généalogique - Communiqué  
a/s Société de généalogie des Cantons de l'Est inc.  
275 rue Dufferin,  
Sherbrooke, Qc  
J1H 4M5

### *Appel aux Downey*

Dans la revue *LeBercail* de la Société de généalogie et d'histoire de la région de Thetford Mines, Vol.7, N° 2, octobre 1998, est paru un article sur les trois premières générations de la famille Downey, émigrée d'Irlande en 1842 à St-Sylvestre, seigneurie de Ste-Croix.

Son auteur vous invite à le lire pour toute information supplémentaire à échanger sur cette famille. C'est un appel à tous les Downey et apparentés !

Lewis Downey  
C.P. 385  
North Hatley (Québec)  
J0B 2C0  
Téléphone: (819) 842-2723

**RVM**

RADIO VILLE-MARIE, 91,3 FM (Montréal) et 100,3 FM (Sherbrooke) met en ondes tous les dimanches de 15h00 à 16h00, et en reprise à 3h00 a.m., une émission «HISTOIRE et RACINES».

- Entrevues, pièces musicales, textes généalogiques, diffusion du calendrier des activités
- invités : membres de Société historique, associations de familles, auteurs, démographes

Animateur : Roger LAGACÉ (514) 955-0587 (Fax) (514) 955-4572 (Tél.)

Page Web : [www.radiovm.com](http://www.radiovm.com) Courriel : [info@radiovm.com](mailto:info@radiovm.com)

# Concours 1999

## de la Société de généalogie des Cantons de l'Est

La Société de généalogie des Cantons de l'Est lance son concours annuel invitant ses membres à la rédaction et à la publication d'oeuvres généalogiques. Ce concours est sous la responsabilité de la Fondation A.G. et est rendu possible grâce à la **participation financière de la Ville de Sherbrooke**.

Catégories:

**500 \$ en prix**

- le meilleur **volume d'intérêt général en généalogie** (publié ou inédit)
- la meilleure **histoire de famille** (publiée ou inédite)
- le meilleur **dictionnaire généalogique** (publié ou inédit)
- le meilleur **article publié dans la revue *L'entraide généalogique***

### Règlements du concours:

- 1° Le concours s'adresse à tous les membres en règle de la Société de généalogie des Cantons de l'Est. (Sauf aux membres du jury).
- 2° Tout texte doit être offert en don à la Société de généalogie avant le 31 décembre 1999.
- 3° Tout texte pour *L'entraide généalogique* doit être reçu à la Société avant le 1<sup>er</sup> septembre 1999.
- 4° Les textes manuscrits doivent être soumis en un exemplaire dactylographié à double interligne, d'un seul côté de la feuille, sur du papier 8 1/2 par 11.
- 5° Tous les textes reçus non primés seront versés à la bibliothèque de la Société, mais les concurrents conserveront leurs droits d'auteur.
- 6° Les membres du jury sont choisis par le conseil d'administration.
- 7° Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix une année.
- 8° Les décisions du jury seront motivées et finales.
- 9° Les textes offerts à la Société de généalogie seront sous la garde du secrétaire général.
- 10° Les prix seront attribués au printemps 2000.



## Prix Septentrion

### de la

Fédération québécoise des sociétés de généalogie

Créé en 1999, le Prix Septentrion, attribué annuellement à un membre d'une société ou d'un club de généalogie, récompense l'auteur du **meilleur manuscrit généalogique** par la publication de celui-ci aux éditions du Septentrion.

À titre d'exemple, les manuscrits traitant de l'histoire des familles, de biographies familiales et de généalogie en général, tels que traités et guides, sont admissibles. Toutefois, les dictionnaires de famille, les répertoires de mariages ou les compilations en général et les ouvrages bibliographiques ne sont pas admissibles.

Pour toute information supplémentaire sur les règlements de participation, s'adresser à votre société de généalogie ou à la

Fédération québécoise des sociétés de généalogie  
C.P. 9454, Université Laval  
Sainte-Foy (Québec), G1V 4B8  
Téléphone et télécopieur ; (418) 653-3940

## Nos Publications à vendre

au 15 septembre 1999

1.- Comté <b>ABITIBI EST</b> , (début à 1978 inclus) 2 vol., 1325 p.	M	80,00 \$
2.- Comté <b>ABITIBI OUEST</b> , (début à 1978) 2 vol., 773 p.	M	60,00 \$
3.- Comté <b>ARTHABASKA</b> , (début à 1925) 624 p.	M	35,00 \$
4.- Comté <b>ARTHABASKA</b> , (1926 à 1970) 2 vol., 829 p.	M	60,00 \$
5.- Comté <b>COMPTON</b> , (début à 1992) 20 paroisses, 350 p.	M	40,00 \$
6.- Comté <b>DRUMMOND</b> , Drummondville (début à 1970) 581 p.	M	35,00 \$
7.- Comté <b>FRONTENAC</b> , Div. recensement (début à 1980) 3 vol.	M	90,00 \$
8.- Comté <b>NICOLET</b> , (début à 1975) 4 volumes, 2129 p.	M	150,00 \$
9.- <b>NON-CATHOLIQUES</b> , District judiciaire St-François (1815à 1879) (naissances) 16 confessions religieuses, 2 vol., 1240 p.	B	80,00 \$
10.- <b>NON-CATHOLIQUES</b> , District judiciaire St-François (1815à 1879) (mariages) 16 confessions religieuses, 2 vol., 774 p.	M	60,00 \$
11.- <b>NON-CATHOLIQUES</b> , District judiciaire St-François (1815à 1879) (décès) 16 confessions religieuses, 2 volumes, 791 p.	S	60,00 \$
12.- Comté <b>RICHMOND</b> , (début à 1950) 538 p.	M	35,00 \$
13.- Comté <b>RICHMOND</b> , (1951-1973) 386 p.	M	25,00 \$
14.- Comté <b>RICHMOND</b> , (1973-1988) 238 p.	M	20,00 \$
15.- Comté <b>SHEFFORD</b> , Valcourt, Paroisse Saint Joseph (début à 1992)	BMS	45,00 \$
16.- Comté <b>SHERBROOKE</b> , 30 paroisses, Palais de justice, (1953 à 1987) 2 vol.	M	60,00 \$
17.- <b>SHERBROOKE</b> , Paroisse <b>Immaculée-Conception</b> (début à 1992)	BS	35,00 \$
18.- <b>SHERBROOKE</b> , Paroisse <b>Saint-Jean-Baptiste</b> (début à 1992)	BS	45,00 \$
19.- <b>SHERBROOKE</b> , Paroisse <b>Saint-Michel</b> , Cathédrale (début à 1992)	B	60,00 \$
20.- <b>SHERBROOKE</b> , Paroisse <b>Saint-Michel</b> , Cathédrale (début à 1992)	M	30,00 \$
21.- <b>SHERBROOKE</b> , Paroisse <b>Saint-Michel</b> , Cathédrale (début à 1992)	S	35,00 \$
22.- Comté <b>ST-HYACINTHE</b> , Notre Dame du Rosaire (1776 à 1989) 562 p.	M	40,00 \$
23.- Comté <b>ST-HYACINTHE</b> , (début à 1990) 422 p. La Présentation, St-Jude, St-Barnabé, St-Thomas d'Aquin, St-Bernard	M	40,00 \$
24.- Comté <b>TÉMISCAMINGUE</b> , Partie Nord (début à 1979) 280 p.	M	20,00 \$
25.- <b>TROIS-RIVIÈRES</b> , Cathédrale (1634 à 1971) et <b>Vieilles Forges</b> (1753 à 1762) 2 vol..	M	55,00 \$
26.- Comté <b>WOLFE</b> , (début à 1992) 445 p.	M	50,00 \$
27.- Comté <b>YAMASKA</b> , Saint-Gérard-Majella (1906 à 1976) 23 p.(complément)	M	3,00 \$
28.- Comté <b>STANSTEAD</b> , (début à 1992), 2 vol., 827 p.	M	65,00 \$
29.- Comtés <b>RICHMOND et DRUMMOND</b> , Protestant Church Records, (1824-1925)	BMS	35,00 \$
30.- <b>SHERBROOKE</b> , Par. <b>Ste-Jeanne-d'Arc</b> (1921 à 1993) <b>N.-D.-du-Rosaire</b> (1941 à 1993)	BS et BMS	25,00 \$
31.- Comté <b>BROME</b> , Mansonville, Paroisse <b>St-Cajetan</b> (1884 à 1992)	BMSA	20,00 \$
32.- Comté <b>SHEFFORD</b> , Bonsecours, Paroisse <b>Notre-Dame-de-Bon-Secours</b> (1846 à 1992)	BMSA	35,00 \$
..... Comté <b>STANSTEAD</b> , Stanstead, Paroisse <b>Sacré-Coeur-de-Jésus</b> (1849-1992)	BS	<b>À paraître</b>
..... Comté <b>STANSTEAD</b> , North Hatley, Paroisse <b>Ste-Elisabeth</b> (1905-1991) Ste-Catherine-de-Hatley, Paroisse <b>Ste-Catherine-de-Hatley</b> (1861-1993)	BS	<b>À paraître</b>

Commandes et frais postaux : voir page suivante

### Commandes et frais postaux

Toute commande est payable par chèque ou mandat de poste  
au nom de : *Société de généalogie des Cantons de l'Est*

Les frais de poste et de manutention doivent être ajoutés au total de la commande  
15% au Canada / 20% aux États-Unis

*Les prix sont sujets à changement sans préavis*

*Société de généalogie des Cantons de l'Est  
275, rue Dufferin  
Sherbrooke (Québec) J1H 4M5*

*Téléphone : (819) 821-5414*

*Courriel : sgce@moncourrier.com*

## ***Nouveaux membres***

- 3035 GRAVELINE, Michel 259, Gagné MAGOG J1X 5L4
- 3036 VIGNEAULT, Jean-Guy 656, rue Chapais ROCK FOREST J1N 2B4
- 3037 GENDREAU, Laurent 871, Cardinal-Léger MAGOG J1X 5M6
- 3038 DROUIN, Danielle 521, Des Tilleuls FLEURIMONT J1G 4T8
- 3039 GAULIN, Hélène 779, rue Malouin, app.3 SHERBROOKE J1J 3B7
- 3040 PELLETIER, Rosilda 98, St-Joseph, C.P.362 BROMPTONVILLE J0B 1H0
- 3041 RUEL, Jean-Guy C.P. 291 NORTH HATLEY J0B 2C0
- 3042 PEREIRA, Michael A. 23, Chilton Road WEST ROXBURY 02132-1717
- 3043 BLOUIN, Jean 4489 A, Sherbrooke Ouest WESTMOUNT H3Z 1E7
- 3044 DAVIS, Martha 4489 A, Sherbrooke Ouest WESTMOUNT H3Z 1E7
- 3045 BOULANGER, Céline 281, rue Principale C.P. 72 LAMBTON G0M 1H0
- 3046 TREMBLAY, Louise 100, 58e Avenue Nord BOIS-DES-FILIONS J6Z 2R4
- 3047 LAMBERT, Elizabeth B. 366, Argenteuil, app.10 ROCK FOREST J1N 2T4
- 3048 CAYER, Jeanne d'Arc 34, 9e Avenue Sud, app.1 SHERBROOKE J1G 2R1
- 3049 MALO, Murielle 3625, rue Fénélon MONTRÉAL H2A 1M9
- 3050 LAVOIE, Marie 1353, rue de Cherbourg SHERBROOKE J1K 2P5
- 3051 ROBERT, Madeleine 574, rue Newton, app.2 SHERBROOKE J1J 3L1
- 3052 PARADIS, Monique 965, rue McManamy SHERBROOKE J1H 2N5
- 3053 FLEURY, Bertrand 35, Chemin Lac Lovering MAGOG J1X 3W4
- 3054 GAGNÉ, Manon 1528, rue Vénus FLEURIMONT J1E 1B8
- 3055 DUQUETTE, Madeleine 302, rue Heneker SHERBROOKE J1J 3G4
- 3056 ROBERT, Cathy 793, rue Malouin, app.1 SHERBROOKE J1J 3B7
- 3057 CHAMBERLAND, Huguette 7138, Val du Lac ROCK FOREST J1N 3X8
- 3058 DUBÉ, Diane 15, rue Dépôt LENNOXVILLE J1M 1S7
- 3059 PEZAT, Ghislaine 4, Chemin Galson LINGWICK J0B 2Z0
- 3060 DUPUIS, Danielle 155, rue Précourt, app.5 SHERBROOKE J1J 2K5
- 3061 BLAIS, Lise 395, rue Jeanne-Mance COATICOOK J1A 1W7

## **† Décès**

**M. Jean-Guy Du Bois**, membre numéro 6, décédé le 3 septembre 1999 à l'âge de 58 ans.

— Activité de décembre —

La Fondation des Amis de la Généalogie  
et la  
Société de généalogie des Cantons de l'Est Inc.  
invitent tous les membres et leurs parents et amis(es) au

## *Brunch de Noël*

***Dimanche le 5 décembre 1999***

***à 11h00 (service à 11h30)***

***Hôtel Le Président - 3535 rue King Ouest - Sherbrooke***

Buffet chaud et froid :

Nombreux choix de plats incluant *Boeuf bourguignon, Quiche lorraine, etc.*

***Billets disponibles : 15,00\$ par personne (Taxes et service inclus)***

**S.V.P. faire votre chèque au nom de La Fondation A.G.** et expédier à :  
Société de généalogie des Cantons de l'Est - 275 rue Dufferin - Sherbrooke, Qc J1H 4M5  
Tél. : 821-5414

- avant le 1<sup>er</sup> décembre 1999

### Nos prochaines conférences

Mardi 1<sup>er</sup> février 2000

**L'histoire extraordinaire des militaires de la Nouvelle-France**  
*par Martin Saindon*

Mardi 7 mars 2000

**Dieppe et la France de l'ouest**  
*par Réjean Roy, généalogiste chercheur agréé*

Mardi 4 avril 2000

**Les nations à l'origine des Louisianais**  
*par Onil Perrier, Président de la Société d'histoire des Riches-Lieux*

à 19h30

à la Bibliothèque Éva-Senéal - 420 rue Marquette - Sherbrooke